
Arrondissement de Boulay-----
MAIRIE**3, Rue Principale****57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE****PROCES VERBAL**
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE N° 07/2020**
Jeudi 24 Septembre 2020 – 18 heures

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Cécile KOWALSKI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération N° 001/07/2020**VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX – DELEGATION DE SIGNATURE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des ventes de terrains communaux, dans le Lotissement « Bois Fleuri » pour les parcelles n° 7 8 9 10 11 et 12 elle doit bénéficier de la délégation de signature, auprès du notaire chargé d'instruire les dossiers. Sans quoi la dite opération ne peut se faire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner délégation de signature au Maire, afin que celle-ci finalise toutes les ventes de terrains communaux au Lotissement « Bois Fleuri », auprès du notaire chargé d'instruire le dossier.

Délibération N°002/07/2020**SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE A 30 HEURES HEBDOMADAIRE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'étant donné que lors de la dernière réunion de l'organe délibérant en date du 14 Août 2020, il a été créé un nouveau poste d'Adjoint Technique – 2^{ème} Classe à 35 heures hebdomadaire, il convient de supprimer le précédent à savoir le poste d'Adjoint Technique – 2^{ème} Classe à 30 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Délibération N° 003/07/2020**HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES**

VU le Code Général des Collectivités,

VU le statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU la Loi N°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret N°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

VU le décret N°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Madame le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement des heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la collectivité doit être prise.

CONSIDERANT que le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale de travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services,

CONSIDERANT que les heures supplémentaires sont rémunérées selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 et que les heures complémentaires sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent,

CONSIDERANT que la rémunération des dites heures est subordonnée à la mise en œuvre de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires ou le temps de travail additionnel effectivement accomplis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois et sur présentation d'un décompte déclaratif dressé par le Secrétaire de Mairie pour l'ensemble des agents dont le grade de rémunération autorise le versement d'heures supplémentaires.

Arrondissement de Boulay-----
MAIRIE**3, Rue Principale****57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE****PROCES VERBAL**
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE N° 07/2020**
Jeudi 24 Septembre 2020 – 18 heures**Délibération N° 004/07/2020****BRIOCHE DE L'AMITIE 2020 SUBVENTION A L'ASSOCIATION AFAEI**

Madame le Maire expose que l'Association AFAEI, qui vient en aide aux personnes présentant un handicap a sollicité la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE, dans le cadre de sa traditionnelle opération « Brioche de l'Amitié ». A ce titre Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 100 € à la dite association, comme cela a été fait chaque année.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 € à l'A.F.A.E.I.

DIVERS**Délibération N° 005/07/2020****MATERIEL ATELIER TECHNIQUE – ACQUISITION ET REPRISE TRACTEURS**

Madame le Maire présente les deux offres de prix proposées l'une par les Etablissements Royer Motoculture et l'autre par la Société JABOT. Chacun de ces devis comportent une reprise de l'ancien matériel, à savoir une tondeuse HUSQVARNA de type P525 D, avec brosse de désherbage KERSTEN ainsi qu'un tracteur FENDT Type 306 LS avec lame à neige frontale et une balayeuse arrière. En parallèle les deux entreprises proposent du nouveau matériel à la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE. Un tracteur KUBOTA Type M5091DTHQ, une lame à neige ESCOMEL Type BEMA 700, ainsi qu'une balayeuse frontale ESCOMEL Type BEMA KOMMUNAL 600. Après l'étude des offres de prix, il s'avère que celle proposée par les Etablissements Royer Motoculture est plus avantageuse. Aussi le présent investissement d'un montant de 76 947. 00 € HT, dont sera déduite la reprise. Celle-ci se chiffrent à 21 666.67 € HT. Le présent investissement sera financé sous la forme d'un crédit bail auprès du partenaire financier BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS. Le plan de financement se compose de 19 loyers d'une périodicité trimestrielle et d'un montant de 2 833.96 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTTE l'offre de prix proposée par les Etablissements Royer Motoculture

ACCEPTTE l'offre de financement sous forme de crédit bail proposée par l'organisme BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS

CHARGE Madame le Maire de signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier

CHARGE Madame le Maire de veiller au respect des obligations contractuelles de chacune des parties

Délibération N°006/07/2020**MATEC – GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Madame le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Madame le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Madame le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Madame le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ;

L'exposé de Madame le Maire entendu :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de reporter son adhésion au groupement de commande en matière d'électricité

DEMANDE que le Conseil Départemental de la Moselle et son Agence MATEC fournissent plus d'informations en la matière

Fin de séance 19 heures 30

Arrondissement de Boulay-----
MAIRIE3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE**PROCES VERBAL**
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE N° 07/2020**
Jeudi 24 Septembre 2020 – 18 heures**RECAPITULATIF DE LA SEANCE**

| <u>N° Délibération</u> | <u>Objet Délibération</u> | <u>N° Page</u> |
|-------------------------------|---|-----------------------|
| 001/07/2020 | <u>VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX – DELEGATION DE SIGNATURE</u> | 2020/063 |
| 002/07/2020 | <u>Suppression du poste d'Adjoint Technique – 2^{ème} Classe – 30 heures hebdomadaire</u> | 2020/063 |
| 003/07/2020 | <u>HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES</u> | 2020/063 |
| 004/07/2020 | <u>BRIOCHE DE L'AMITIE 2020 – SUBVENTION AFAEI</u> | 2020/064 |

Arrondissement de Boulay-----
MAIRIE3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE**PROCES VERBAL**
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE N° 07/2020**
Jeudi 24 Septembre 2020 – 18 heures**EMARGEMENTS**

| NOM & Prénom | Présent (e) | Absent(e) | Procuration à : | Signature |
|---------------------|-------------|-----------|-----------------|-----------|
| BARRE Martial | X | | / | |
| BENEDA Stephan | X | | / | |
| COMMARD Lucienne | X | | / | |
| DORCHAIN Claudia | | X | / | Excusée |
| DORCHAIN Marc | | X | / | Excusé |
| KEDINGER Roland | X | | / | |
| KOWALSKI Cécile | X | | / | |
| LEMARCHAND Astrid | X | | / | |
| MELONI Marie-France | X | | / | |
| PONCELET Michaël | X | | / | |
| TRITZ Matthieu | X | | / | |